

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le ministre a répondu à une partie de ma question mais a évité l'autre à savoir que beaucoup de diplômés, même s'ils n'ont pas d'expérience pratique, ont toute la formation universitaire requise pour occuper ces emplois. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le ministère trouve plus commode d'importer des spécialistes que de former des Canadiens?

M. Cullen: Il n'en est rien, monsieur l'Orateur. Les diplômés doivent s'enrôler volontairement, et si ceux qui ont la compétence requise ne désirent pas le faire, nous n'avons aucun moyen, mise à part la conscription, de les y forcer.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ALLÉGATIONS D'UNE CANDIDATE LIBÉRALE

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Je me reporte à un article paru dans le numéro d'hier du *Globe and Mail* selon lequel une candidate libérale de la région d'Ottawa aurait allégué qu'au lieu de manifester un véritable engouement pour l'avenir de leur pays beaucoup trop de Canadiens se désintéressent de la question de l'unité nationale ou sont même hostiles envers le Québec et que les libéraux essaient de la faire taire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ces allégations sont fondées?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, le parti libéral du Canada est bien connu pour être le défenseur de la liberté, notamment celle d'expression. Je ne pense pas que ce rapport soit en aucune façon fondé.

Le premier volet de la question mérite certainement qu'on s'y arrête. Il y a tout d'abord lieu de préciser que, contrairement à ce qu'on entend dire fréquemment, les Canadiens manifestent un vif intérêt pour leur pays et pour son avenir. En témoigne le rayonnement des brochures publiées sous l'égide du gouvernement notamment sur la réforme constitutionnelle et celui du Livre blanc sur la constitution. Plus de 80 p. 100 de quelque 700,000 brochures mises à la disposition du public dans les bureaux de poste du pays ont été distribuées au cours de l'été.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INCIDENCE DES RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES SUR LE PROGRAMME DE PLANIFICATION FAMILIALE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est au sujet de l'énorme réduction que son ministère apporte aux fonds affectés à la planification familiale. On peut voir dans le budget actuel que l'on a réduit de 50 p. 100 le montant alloué pour le planification familiale, soit une réduction de 2.1 millions à 1.1 million de dollars.

Questions orales

L'an dernier le nombre des avortements légitimes a augmenté de 5½ p. 100. Compte tenu des démarches faites auprès du ministre par l'Association pour la planification familiale au Canada, des députés et des citoyens de toutes les régions du pays, le ministre étudiera-t-elle de nouveau cette question, et fera-t-elle en sorte que les associations de planification familiale de tout genre qui existent au Canada puissent bénéficier du même budget que l'an dernier afin de leur permettre au moins d'essayer de faire quelque chose pour empêcher les grossesses?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je regrette vivement qu'il ait fallu faire des coupures en vue d'un plus grand bien, nommément l'assainissement de la situation économique au Canada. Ceci étant dit, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a souffert d'un très petit nombre de coupures, que je regrette. J'ai été obligée d'en venir à la conclusion de retrancher un million de dollars du budget annuel de tous les services de planification familiale. Il faut reconnaître que ce service était en sus des accords fédéraux-provinciaux par lesquels des sommes considérables sont données aux provinces, partageant à 50 p. 100 tous les frais de service de planification familiale pour les gens qui sont dans le besoin. Je ne peux pas trouver ailleurs les sommes équivalentes. Tous les programmes ont été légèrement coupés mais nous continuerons d'offrir des services. Les agences nationales de planification familiale, de toute façon, doivent en venir à une situation selon laquelle leurs services locaux seront repris en main plus largement par les collectivités et les gouvernements provinciaux qui ont déjà l'argent à cet effet.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA LIBERTÉ DE PAROLE DES EMPLOYÉS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Elle fait suite à sa déclaration voulant que son parti soit le défenseur des libertés, entre autres de la liberté de parole.

Je renvoie le ministre à l'article 30 du bill sur le référendum qui relève de sa compétence et qui interdit à certaines catégories de fonctionnaires de participer à tout plébiscite ou référendum, et de plus, et ce pour la première fois dans l'histoire du Canada, par décret du conseil.

Le ministre considère-t-il que c'est de cette façon que l'on défend la liberté de parole dont il vient de parler? Si cette façon de faire lui paraît convenable, si l'on doit appliquer cet article et que des fonctionnaires ne puissent exprimer leur opinion comme les autres Canadiens relativement à l'avenir du pays, pourrait-il déclarer de façon claire et catégorique à la Chambre, avant que ce bill soit présenté, qu'il supprimera cet article odieux?